



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA ZAC DU TECHNOPOLE
AGEN GARONNE (TAG) SUR LES COMMUNES DE SAINTE-
COLOMBE-EN-BRUILHOIS ET DE BRAX (LOT-ET-GARONNE)**

N° 2026EAF04

Date et heure limites de réception des offres :

LUNDI 9 NOVEMBRE 2026 A 12:00

AGGLOMERATION D'AGEN
8 rue André Chénier
47916 AGEN CEDEX 9

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA ZAC DU TECHNOPOLE AGEN GARONNE (TAG) SUR LES COMMUNES DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS ET DE BRAX (LOT-ET-GARONNE)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de regroupement	Aucune forme de regroupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Variantes libres autorisées pour le lot 1 uniquement
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Possible
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

Note d'information	4
1 - Objet et étendue de la consultation	5
1.2 - Objet	5
1.3 - Mode de passation	5
1.4 - Type et forme de contrat.....	5
1.5 - Décomposition de la consultation	5
1.6 - Nomenclature	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3. – Variantes exigées	6
2.4 – Variantes autorisées (pour le lot 1 uniquement).....	6
2.5 - Développement durable	7
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Maîtrise d'œuvre	7
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	8
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
3.4- Suivi environnemental.....	8
4 - Conditions relatives au contrat.....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1 - Documents à produire	9
6.2 - Présentation des variantes autorisées.....	12
6.3 - Usage de matériaux de type nouveau	13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	13
7.1 - Transmission électronique.....	13
7.2 - Transmission sous support papier	15
8 - Examen des candidatures et des offres.....	15
8.1 - Sélection des candidatures	15
8.2 - Attribution des marchés	16
8.3 - Suite à donner à la consultation	20
9 - Renseignements complémentaires	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	20
9.2 - Procédures de recours.....	21

Note d'information

CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'Agglomération d'Agen, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article¹ L. 2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Cette clause est applicable **à l'ensemble des lots**.

Les titulaires de ces lots devront réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 10 du Cahier des Clauses Administratives Particulières précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

L'Agglomération d'Agen a mis en place une assistance spécifique qui doit permettre aux entreprises qui le souhaitent d'être accompagnées dans la bonne compréhension et mise en œuvre de ce dispositif.

La structure en charge d'assister les entreprises :

SERVICE EMPLOI

Monsieur Félicien TITONEL

ou Madame Magali CHERON

Chargés de mission - Facilitateurs des clauses sociales

Service Economie-Emploi-Enseignement supérieur

70 bd Sylvain Dumon – 47000 AGEN

Tél. : 05.53.98.75.44

Port. : 07.60.72.15.22

[E-mails : felicien.titonel@agglo-agen.fr](mailto:felicien.titonel@agglo-agen.fr) / magali.cheron@agglo-agen.fr

ATTENTION :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion.

Une offre qui ne satisferait pas à cette conduite d'exécution sera déclarée non-conforme.

¹ Code de la commande publique, article L. 2112-2 : "Les clauses du marché précisent les conditions d'exécution des prestations qui doivent être liées à son objet. Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations

1 - Objet et étendue de la consultation

1.2 - Objet

La présente consultation concerne **les TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA ZAC DU TECHNOPOLE AGEN GARONNE (TAG) SUR LES COMMUNES DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS ET DE BRAX (LOT-ET-GARONNE).**

Lieux d'exécution : ZAC du Technopôle Agen Garonne (sur les communes de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et de Brax (Lot-et-Garonne).

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **la procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lots	Désignation
01	VOIRIE ET TERRASSEMENTS
02	RESEAUX SECS ET ECLAIRAGE
03	RESEAUX HUMIDES ET ADDUCTION EAU POTABLE
04	ESPACES VERTS

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lots	Tranches	Désignation de la tranche
01	TF	TRONÇON HI PHASE 2
	TO1	ACCES C1
02	TF	TRONÇON HI PHASE 2
	TO1	ACCES C1
03	TF	TRONÇON HI PHASE 2
	TO1	ACCES C1
04	TF	TRONÇON HI PHASE 2
	TO1	ACCES C1

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
4511290-7	Travaux préparatoires de viabilité

Lots	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45232300-5	Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes
03	45232100-3	Ouvrages annexes pour canalisations d'eau
04	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
	77310000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lots	Nomenclature	Libellé
Lots 01 ; 02 et 04	WA002	Voirie et infrastructures
Lot 03	WA006	Infrastructures liées à l'eau et l'assainissement

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3. – Variantes exigées

Sans objet.

2.4 – Variantes autorisées (pour le lot 1 uniquement)

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique des variantes pour le lot 1 uniquement et respecter les exigences minimales suivantes :

Lot	Exigences minimales détaillées
01	La solution variante proposée devra respecter les exigences fonctionnelles et réglementaires définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ne pas induire une plus-value sur un autre lot en diminuant la prestation du lot concerné. La solution variante ne pourra porter que sur les lignes de prix « chaussée structure et roulement » suivants : • Les terrassements généraux (prix 3.3.2.1 et 3.2.2.2) • Le traitement des sols (prix 3.5.1 à 3.5.3) • La couche de forme (prix 3.7.1 et 3.7.2) • Les couches de roulements et d'assise (prix 5.2.1 et 5.2.2).

Le calcul sur Seve pour le critère environnemental du lot 1 sera fait sur les quantités de la TF et de la TO. Les résultats obtenus sur la TF et la TO seront additionnés pour l'analyse.

Si un candidat propose une variante uniquement pour la TF (ou la TO), le calcul de base sera utilisé sur la partie non variantée. Il est possible de proposer des variantes techniques différentes pour la Tranche Optionnelle et la Tranche Ferme.



La réponse à l'offre de base est obligatoire.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP (article 10). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par :

EGIS VILLE ET TRANSPORT
Agence de Toulouse
33-43 Avenue G. Plompidou
BP13115
31131 BALMA

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont les suivantes :
AVP/PRO/AMT/VISA/DET/AOR

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :

LABRUYERE EXPERTISES
624 route de Carnette
40190 PUJO LE PLAN

3.4- Suivi environnemental

Le suivi des mesures compensatoires sera assuré par un écologue qui sera défini ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du marché est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- **L'acte d'engagement** (AE) et ses annexes :

**Annexe 1 : Désignation des cotraitants et répartitions des prestations*

**Annexe 2 : Relative à l'engagement d'insertion par l'activité économique*

- **Le cahier des clauses administratives particulières** (CCAP) et son annexe :

** Le calendrier prévisionnel d'exécution ;*

- **Le cahier des clauses techniques particulières prescriptions générales** (CCTP fascicule A et ses annexes) :

**Dossier annexes*

**Dossier plans graphiques*

- **Le cahier des clauses techniques particulières** du lot 1 (CCTP fascicule B) ;

- **Le cahier des clauses techniques particulières** du lot 2 (CCTP fascicules D et E) ;

- **Le cahier des clauses techniques particulières** du lot 3 (CCTP fascicules C et C') ;

- **Le cahier des clauses techniques particulières** du lot 4 (CCTP fascicule F) ;
- **Le bordereau des prix unitaires (BPU)** des lots 1 à 4 ;
- **Le détail quantitatif estimatif (DQE)** des lots 1 à 4 ;
- **Le plan général de coordination sécurité (PGC)** et ses annexes :
 - * *Formulaire conduite à tenir en cas d'accident ;*
 - * *Formulaire prévention des incendies et explosions ;*
 - * *Installations obligatoires chantier*
- **Le cadre du mémoire technique** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ;
- **Le cadre de mémoire environnemental** des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://www.agglo-agen.net/marches-publics> .

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le cas échéant, ils devront communiquer les références de la consultation à l'occasion de laquelle ils ont fourni ces informations.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en **EURO**. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot 1 : A minima les qualifications FNTF ou équivalent - FNTF 2322 Travaux de terrassements courants en milieu non urbain - FNTF 2341 Couche de forme granulaire pour autoroutes, voies rapides, voies express,voies ferrées (LGV...) ou plateformes importantes (bâtiments industriels, aéroports) - FNTF 321 Assises de chaussées - FNTF 3221 Revêtements en matériaux enrobés classiques - FNTF 346 Pose de bordures, chainettes et caniveaux - FNTF 347 Petits ouvrages divers en maçonnerie	Non
Pour le lot 2 : A minima les qualifications FNTF ou équivalent - FNTF 651 Eclairage public Travaux neufs - FNTF 681 Pose de fourreaux – tubes PVC télécom LST	Non
Pour le lot 3 : A minima les qualifications FNTF ou équivalent - FNTF 5161 Pose de canalisations à écoulement à surface libre de toute section DN > 600	Non

Pour le lot 4 : Qualipaysage (ou équivalent) aménagement paysagers statut spécialisé.	Non
---	-----

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent **utiliser les formulaires DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr .

Ils peuvent aussi utiliser le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour les lots 1 2 et 3 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) en version PDF	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) au format Excel et PDF.	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant : - <i>La présentation de l'organisation générale du chantier, la prise en compte des contraintes du site et de son environnement, des installations de chantier, des méthodes d'exécution et de contrôle, ainsi que les moyens humains et matériels affectés à l'opération pour garantir le respect des délais.</i> - <i>La description des dispositions proposées pour assurer la coordination entre les différents intervenants, la gestion des interfaces et le bon déroulement des travaux conformément au planning d'exécution.</i> - <i>La présentation des fiches techniques décrivant les matériaux et mobiliers envisagés pour réaliser les prestations ainsi que l'indication des fournisseurs et distributeurs pressentis pour les besoins en fournitures propre à chaque lot.</i> Le mémoire environnemental des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant : - <i>La description des démarches et mesures concrètes envisagées pour tenir compte des contraintes environnementales spécifiques aux prestations de chaque lot.</i> - Pour tous les Lots : <i>La description des démarches et mesures concrètes envisagées pour réduire l'impact environnemental (Pour le Lot 1 : empreinte Carbone) résultant de l'exécution des prestations de chacun des lots concernés.</i> - Pour le Lot 1 : Le bilan SEVE au format PDF et .sevetp.	Non

Pièces de l'offre pour le lot 4 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) au format Excel et PDF.	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant : - <i>La présentation des moyens spécifiquement déployés par le candidat pour réaliser les travaux notamment : les moyens humains (organigramme de l'encadrement prévu pour le chantier), les moyens matériels et techniques pour chaque prestation ainsi que la composition de l'atelier de mise en œuvre.</i> - <i>Les caractéristiques techniques et les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants.</i> - <i>Les mesures envisagées pour assurer la sécurité, l'hygiène, le contrôle et la gestion de la qualité.</i> Le mémoire environnemental justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat comprenant : - <i>Les mesures concrètes envisagées pour limiter l'impact environnemental pouvant concerner l'optimisation des déplacements et de la consommation de ressources ; l'usage de produits écologiquement vertueux ainsi que toutes mesures ayant pour effet d'amoindrir l'impact écologique du projet.</i>	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes autorisées

Les candidats présenteront **un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent**. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges. Il sera joint :

- Une note de dimensionnement ;
- Les fiches techniques des matériaux proposés (et leur indication vis-à-vis du GTR).
- Pour les variantes sur les terrassements, les exigences minimales sont celle du CCTP à savoir : obtention d'une PST2/AR1 et l'obtention d'une PF2 pour la couche de forme. Le candidat devra fournir la localisation du gisement et la reconnaissance effectuée, les identifications de sols (analyse granulométrique et VBS) ainsi qu'un Proctor normal en 5 points avec IPI sur chaque classe de sols et gisement. Une reconnaissance géotechnique des sols sera réalisée pendant la période de préparation en présence du contrôle extérieur.
- Pour les variantes sur les structures de chaussées, elles devront être normalisées et dimensionnées avec des matériaux dont les caractéristiques seront conformes aux valeurs

seuils de la norme NF P98-086. Les paramètres de dimensionnement sont fixés au CCTP fascicule A chapitre 2.2.1.

Les exigences minimales que devront respecter ces variantes sont celles définies dans le CCTP.

Les offres variantes seront obligatoirement décomposées à partir de prix unitaires de même unité que le cadre du DQE de la consultation, et le montant global de la variante sera forfaitisé.

Les offres variantes devront obligatoirement préciser le périmètre associé (en mètre carré) à la (ou les) variante(s) et pour lesquels les candidats s'engagent.

6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.agglo-agen.net/marches-publics> .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur clé USB ou sur papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée :

Offre pour : **TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA ZAC DU TECHNOPOLE AGEN GARONNE (TAG)
SUR LES COMMUNES DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS ET DE BRAX (LOT-ET-GARONNE)**

2026EAF04 - Lot

COPIE DE SAUVEGARDE

NE PAS OUVRIR

Nom du candidat : N° SIRET :

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être déposée contre récépissé ou transmise par lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante :

AGGLOMERATION D'AGEN
Service Commande Publique
8 rue André Chénier
47000 AGEN

Horaires d'ouverture des bureaux : **du lundi au vendredi 8h30-12h00 13h00-17h30 (17h le vendredi).**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée, au stade du dépôt de l'offre, dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pour le dépôt dématérialisé des offres, le profil d'acheteur met à disposition une documentation via l'adresse : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

En cas de difficulté, les soumissionnaires peuvent contacter le support fournisseurs au 08.92.14.00.04 ou par mail support-entreprises@aws-france.com



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **6 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations, apprécié au regard du montant total HT du détail quantitatif estimatif (DQE).	50%
2-Valeur technique, évaluée à partir des éléments du mémoire technique remis par le candidat.	30%
2.1- Pertinence de l'organisation générale du chantier, de la prise en compte des contraintes du site et de son environnement, des installations de chantier, des méthodes d'exécution et de contrôle, ainsi que de l'adéquation des moyens humains et matériels affectés à l'opération pour garantir le respect des délais.	5%
2.2-Pertinence des dispositions proposées pour assurer la coordination entre les différents intervenants, la gestion des interfaces et le bon déroulement des travaux conformément au planning d'exécution.	10%
2.3-Provenance et qualité des matériaux et mobiliers et des références fournisseurs/distributeurs.	15%
3-Performances en matière de protection de l'environnement, évaluée à partir des éléments du mémoire environnemental remis par le candidat.	20%
3.1 - Compréhension et prise en compte des contraintes environnementales spécifiques du projet. (S.O.P.A.E et gestion des déchets du chantier)	5%
3.2 – Plus-value écologique des mesures concrètes envisagées pour réduire l'impact environnemental (qualité des indicateurs de performances environnementales, Ecocomparaison SEVE)	15%

Pour le critère 3-2 la notation sera calculée de la manière suivante :

Afin de faciliter le calcul de ce sous-critère, une première note sur 20 points sera établie puis repassée sur les 15 points attribués à ce sous critère.

Conformément à l'article 2.4 traitant des VARIANTES du présent règlement, cette analyse environnementale ne s'applique que sur certains prix, c'est-à-dire sur les prix du marché suivants :

			TF Quantité	TO Quantité
	3.3.2. - Terrassements généraux			
	Mouvements de terre			
3.3.2.1	En emprunts	m ³	1 459,00	353,00
3.3.2.2	En remblais	m ³	1 843,00	391,00
	3.5 - Traitements de sol			
3.5.1	Traitement de sol en place ou de matériaux d'emprunts	m ³	2 951,00	1 845,00
	Fourniture de chaux vive	T	204,00	85,00
3.5.3	Fourniture de ROLAC 645 SMA	T	320,00	68,00
	3.7 - Graves			
3.7.1	Fourniture et mise en œuvre de GDNT 3 - 0/20 - Recyclée - Chaussée	T	971,00	222,00
	5.2 - Fourniture et mise en œuvre de matériaux hydrocarbonés			
5.2.1	Grave bitume de classe IV et de type 0/14	T	1 151,00	279,00
	Fourniture et mise en œuvre mécanique de Béton Bitumineux			
5.2.2	BBSG 0/10 - Classe 3	T	654,00	159,00

Les autres prestations (travaux de rabotage, fournitures et applications des couches d'accrochages, bordures, etc...) ne seront pas prises en compte dans la performance environnementale pour le jugement des offres et ne devront donc pas être intégrées dans le calcul du logiciel éco-comparateur.

La performance environnementale de toutes les offres, base et variante(s), sera jugée en utilisant uniquement le logiciel SEVE-TP (<https://www.seve-tp.com>). Chaque candidat doit fournir un bilan SEVE-TP conforme à la méthodologie SEVE-TP et à la notice explicative jointe au DCE (annexe du règlement de la consultation). Le bilan SEVE sera fourni au format PDF et .SEVETP (format de l'export du projet depuis le site web).

Les résultats de cette analyse éco-comparée seront, dans un premier temps, valorisés à hauteur de 20 points maximum suivant la répartition des points ci-dessous :

- 15 points seront attribués pour les critères de performance :

- 5 points pour le résultat de l'indicateur d'énergie exprimé en MJ : : l'offre comportant l'énergie primaire la moins élevée sera notée 5 points ; pour les autres offres, le nombre de points résultera de la division du montant de l'énergie la moins élevée par le montant de l'énergie de l'offre analysée multipliée par 5.
- 5 points pour le résultat de l'indicateur d'émission de GES (Gaz à effet de Serre) exprimé en T équivalente de CO2 : l'offre comportant l'émission de GES la moins élevée sera notée 5 points ; pour les autres offres le nombre de points résultera de la division du montant de l'émission de GES la moins élevée par le montant de l'énergie de l'offre analysée multipliée par 5.
- 2 points pour l'indicateur Tonne kilométrique (en t.km) : l'offre comportant l'indicateur tonne kilométrique la moins élevée sera notée 2 points ; pour les autres offres le nombre de points résultera de la division du montant de l'indicateur tonne kilométrique la moins élevée par le montant de l'indicateur tonne kilométrique de l'offre analysée multipliée par 2.
- 3 points pour l'indicateur préservation des ressources (en %) : Pour cet indicateur , l'entreprise calculera, à l'aide des résultats de SEVE fournis, l'indicateur préservation de la ressource par la formule suivante :

$$\text{Préservation de la ressource} = \text{GN} / (\text{GN} + \text{MR} + \text{DR} + \text{AE})$$

Consommation de granulats naturels (GN)

Consommation de matériaux recyclés (MR)

Consommation de déblais issus et réutilisés au sein du projet (DR)

Consommation d'agrégats naturels (AE)

L'offre comportant l'indicateur préservation des ressources la moins élevée sera notée 3 points ; pour les autres offres le nombre de points résultera de la division du montant de préservation des ressources la moins élevée par le montant de l'indicateur préservation des ressources de l'offre analysée multipliée par 3.

- 3 points seront attribués si le candidat respecte la méthodologie d'évaluation SEVE-TP présentée par les guides méthodologique et utilisateur de l'outil. La note est attribuée comme suit :
 - . 3 points : aucune erreur identifiée, évaluation complète et cohérente,
 - . 2 points : présence d'imprécisions ou oublis mineurs sans impact significatif,
 - . 1 point : présence d'erreurs mineures affectant la fiabilité de l'évaluation,
 - . 0 point : présence d'erreurs majeures, rendant l'évaluation inexploitable.
- 2 points seront attribués, si le candidat fournit dans le mémoire environnemental, son dispositif de suivi en phase chantier des indicateurs suivants (le suivi de ces indicateurs se fera sur les prix précédemment cités dans cet article, fréquence et modalité des remontées d'informations):
 - Consommation énergétique,
 - Emissions de GES,
 - Tonne kilométrique
 - Préservation de la ressource en phase chantier.

La note est attribuée comme suit :

- . 2 points : mémoire complet présentant des engagements adaptés au projet (réfèrent bilan carbone, actions concrètes de décarbonation, suivi en phase chantier),
- . 1 point : mémoire partiel avec des engagements génériques,
- . 0 point : mémoire insuffisant sans engagements concrets.

Pour les lots n°02 et 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations , apprécié au regard du montant total HT du détail quantitatif estimatif (DQE).	50%
2-Valeur technique , appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat :	30%
2.1- Pertinence de l'organisation générale du chantier, de la prise en compte des contraintes du site et de son environnement, des installations de chantier, des méthodes d'exécution et de contrôle, ainsi que de l'adéquation des moyens humains et matériels affectés à l'opération pour garantir le respect des délais.	20%
2.2- Pertinence des dispositions proposées pour assurer la coordination entre les différents intervenants, la gestion des interfaces et le bon déroulement des travaux conformément au planning d'exécution.	5%
2.3- Provenance et qualité des matériaux et mobiliers et des références fournisseurs/distributeurs.	5%
3-Performances en matière de protection de l'environnement , appréciées au regard du mémoire environnemental remis par le candidat :	20%
3.1- Compréhension et prise en compte des contraintes environnementales spécifiques du projet.	10%
3.2- Plus-value écologique des mesures concrètes envisagées pour réduire l'impact environnemental.	10%

Pour le lot n°04 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations , apprécié au regard du montant total HT du détail quantitatif estimatif (DQE).	60%
22-Valeur technique , appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat :	30%
2.1- Pertinence des moyens spécifiquement mis en œuvre par le candidat pour réaliser les travaux notamment : les moyens humains (organigramme de l'encadrement prévu pour le chantier), les moyens matériels et techniques spécialement mobilisés pour chacune des prestations du lot ainsi que la composition de l'atelier de mise en œuvre.	15%
2.2-La qualité des matériaux et fournitures envisagées pour l'exécution du marché apprécié au regard de la provenance (adaptation climatique).	10%

2.3-Les mesures envisagées pour assurer la sécurité l'hygiène, le contrôle et la gestion de la qualité	5%
3-Performances en matière de protection de l'environnement, appréciées au regard du mémoire environnemental remis par le candidat : 3.1- Pertinence des engagements et mesures envisagés pour limiter l'impact environnemental.	10%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations, **avec un à trois candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.** La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris sur le prix. Elle se déroulera via la plate-forme AWS ou par audition des candidats, selon la complexité des éléments sur lesquels porte la négociation.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **6 jours**.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.agglo-agen.net/marches-publics>

Cette demande doit intervenir au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, **4 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Pour toute difficulté liée à la plate-forme AWS, les candidats peuvent contacter le support Fournisseur :

- Par téléphone : 08.92.14.00.04
- Ou par courriel : support-entreprises@aws-france.com

Ils pourront également en cas de difficulté, contacter **Mme Gaëlle MARTIN** (service commande publique), **de préférence par courriel** gaelle.martin@agglo-agen.fr ou par téléphone au 05.53.69.68.81.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

9 rue de Tastet - CS 21490

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 99 38 00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

9 rue de Tastet - CS 21490

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 99 38 00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA DE BORDEAUX

DREETS Nouvelle Aquitaine – Pôle C

Cité Administrative

2 rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (Stéphanie MARCON)